

Année 2022 1re adhésion Ré-adhésion

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Parent 1 | Parent 2 |
| Nom et prénom |  |  |
| Nom de jeune fille |  |  |
| Date et lieu de naissance |  |  |
| Nationalité |  |  |
| Profession |  |  |

Situation familiale :  Marié(e)s  Vie maritale  Pacsé(e)s

  Monoparentale  Divorcé(e)s  Veuf(ve)

Caisse allocataire :  CAF  MSA  Autre

Adresse de la famille :

Téléphone fixe : Liste rouge :  oui  non Portable :

Adresse mail : @

***Merci de renseigner votre adresse électronique très lisiblement.***

Enfants vivant au foyer : *(si plus de 5 enfants, détaillez sur papier libre, merci.)*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom | Nom | Sexe | Date de naissance |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Enfant(s) à naître : date d’accouchement prévue / /20

Si multiples, précisez :  jumeaux  triplés

Maternité/hôpital prévu(e) :

Comment avez-vous connu l’association ? Année de votre 1re adhésion :

 Maternité  Médecin  Services sociaux  Presse ou TV  Amis ou relations  Famille  Autre

**ADHÉSION**

La famille adhère à Jumeaux et Plus, l’association de la Gironde pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l’année en cours.

Elle règle  par chèque à l’ordre de Jumeaux et Plus 33  en espèces sa cotisation annuelle de  **35 euros** ou  **15 euros** pour les familles dont les multiples ont 8 ans et plus, ou fêtent leurs 8 ans dans l’année d’adhésion.

La famille doit fournir une photocopie du livret de famille à la naissance des multiples ou d’un autre enfant.

Conformément à l’article 1 du code de la famille, les familles de nationalité étrangère doivent pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

Les informations portées sur ce bulletin d’adhésion sont destinées uniquement à la gestion courante
de votre association départementale (envois des bulletins, manifestations, mise à disposition de matériel…) et sont amenées à être communiquées à :

* la Fédération Jumeaux et Plus ;
* l’Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
* l’Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

L’adhésion à Jumeaux et Plus, l’association de la de la Gironde comprend l’accès à la mise à disposition de matériel (avec participation financière), au vestiaire ainsi que l’abonnement au bulletin *Multipl’Infos* édité par la Fédération Jumeaux et Plus (expédié en publipostage) et aux bulletins départementaux.

**AUTORISATIONS**

 J’accepte de recevoir des informations, par courriel, de la part de l’association (le moyen de communiquer le plus éco-responsable et économique pour votre association).

 J’autorise l’association à publier et/ou insérer des photos, où moi-même ou ma famille apparait sur le site internet ou dans les bulletins de l’association.

**SOUTIEN À L’ASSOCIATION**

Je souhaite faire un don à l’association de  10 €  15 €  20 €  autre montant €

J’établis le chèque à l’ordre de la Fédération Jumeaux et plus, Reconnue d’Utilité Publique, et donc habilitée
à me délivrer un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d’impôts.

Je suis disponible pour aider ponctuellement l’association  oui  non.

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait à le

Dans notre association,
on y vient pour un service, on y reste pour des valeurs.

Signature :

En disposition de l’article 32 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 août 2004 modifiée, vous pouvez exercer
vos droits d’accès, de rectification, d’opposition et d’effacement, en vous adressant par courrier à la présidence
de Jumeaux et Plus, l’association de la Gironde.